

Service public. Ils sont 26 dans le Gers. Les commissaires-enquêteurs réunis à Auch.

Le « pivot » de l'enquête publique



Lors de l'assemblée générale. Photo DDM, Nedir Debbiche.

C'est le plus souvent au moment de la retraite professionnelle que l'on songe à devenir commissaire-enquêteur. Dès lors que votre lettre de motivation adressée à la préfecture aura convaincu, une commission d'aptitude composée notamment d'un représentant du préfet et de l'association des maires ainsi que d'un magistrat du tribunal administratif de Pau, vous auditionnera. Cette année sur la Compagnie des commissaires-enquêteurs Pyrénées-Gascogne (Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques, Landes) qui en compte 156 dont 26 sur le Gers, 11 nouveaux ont ainsi été admis. « Plus experts de la forme que du fond » selon l'un d'eux, ils savent que leur rigueur, leur neutralité ne devront jamais être pris en défaut dans le cadre de leur mission exercée sous le statut de « collaborateurs

occasionnels du service public ». Présidée par l'Auscitain Raymond Fieux, retraité d'EDF, cette compagnie vient de tenir son assemblée générale à Auch. Il y fut beaucoup de question de formation. Car bien que leur carrière d'ingénieur, de géomètre, de responsable à l'Équipement, dans l'éducation nationale et autres administrations ou organismes environnementaux les ait préparés à bien diriger les enquêtes publiques, il leur faut toujours approfondir leurs compétences. Ainsi depuis peu avec la problématique des éoliennes et de l'énergie photovoltaïque... Moment fort de la procédure de décision d'un projet intéressant le public, l'enquête publique consiste à soumettre à l'avis de la population, préalablement à la décision, le dossier d'un projet d'aménagement, d'équipement,

d'ouvrage, de travaux ou de document d'urbanisme (projets sur l'eau, PLU, ZAC...). Le rôle du commissaire-enquêteur chargé de conduire l'enquête ainsi diligentée à l'initiative de l'autorité organisatrice (préfecture, mairie...) consiste à s'assurer de la bonne information du public, à recueillir ses observations sur le projet et à donner son avis. Etant donné son indépendance par rapport à l'administration, au maître d'ouvrage et au public que le lui confèrent les textes en vigueur et l'importance de son avis dans la suite de la procédure de décision, le rôle du commissaire-enquêteur, « pivot de la réforme introduite il y a plus de 25 ans en matière d'enquête publique » est devenu essentiel. **B.D.**